



**REGLEMENT N° 2021-03 DU 11 AOÛT 2021 PORTANT  
EMISSION ET MISE EN CIRCULATION D'UNE PIÈCE DE MONNAIE MÉTALLIQUE  
DE CENT (100) DINARS ALGÉRIENS**

**Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,**

- Vu l'Ordonnance n°03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 38, 62 (alinéa a), 63 et 64 ;
- Vu le Décret Présidentiel du 5 Safar 1437, correspondant au 17 novembre 2015 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 27 Moharram 1442 correspondant au 15 septembre 2020 portant nomination du Gouverneur de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 17 Safar 1438 correspondant au 17 Novembre 2016 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Vu le Décret Présidentiel du 18 Rabie Ethani 1441 correspondant au 15 décembre 2019 portant nomination de Vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;
- Après délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit en date du 11 août 2021;

**Promulgue le Règlement dont la teneur suit :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Une pièce de monnaie métallique de cent (100) dinars sera frappée et émise par la Banque d'Algérie.

**Article 2 :** Cette nouvelle pièce sera mise en circulation après la promulgation du présent règlement.

**Article 3 :** Les caractéristiques techniques et descriptions de cette pièce sont les suivantes :

**1 - Présentation :**

La pièce de cent (100) dinars algériens est de type bimétallique.

Elle est constituée d'une couronne extérieure en acier inoxydable, de couleur gris acier et d'un cœur en cupronickel serti à l'intérieur de cette couronne, de couleur jaune rosâtre.

**2 – Specifications:**

- Diamètre extérieur : 29,50 +/- 0,05 mm
- Diamètre du cœur : 19,55 +/- 0,05 mm
- Epaisseur au cordon : 2,30 +/- 0,05 mm
- Poids de la couronne : 5,60 +/- 0,14 g
- Poids du cœur : 5,40 +/- 0,11 g
- Poids total : 11,00 +/- 0,25 g

**3 - Composition chimique :**

**Cœur :** Cuivre : 87%  
Nickel : 13%

**Couronne :** Acier : AISI 430

#### 4 - Description :

##### 4.1- AVERS :

A) **Motif principal** : Effigie du martyr Ali Amar à l'intérieur du cœur au centre de la pièce sur un fond avec une texture.

- a) Nom d'ALI AMAR en langue nationale **علي عمار** apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie supérieure de la pièce.
- b) Dates de Naissance 1930 et de décès 1957 apposées à l'intérieur de la couronne sur les parties droite et gauche de la pièce.
- c) Deux étoiles équidistantes en haut et en bas des dates de naissance à droite et de décès à gauche de la pièce apposées à l'intérieur de la couronne.
- d) Triple Millésime Hégirien, Grégorien et Amazigh de l'année de frappe :  
**١٤٤٣هـ - 2021م - 1971** Apposé à l'intérieur de la couronne sur la partie inférieure de la pièce.

B) **Tranche** : Cannelée,

##### 4.2- REVERS :

A)- **Motif principal** : le Chiffre « 100 » stylisé et caractérisé à l'intérieur par une micro gravure

B)- Mentions en toutes lettres et en langue nationale :

- Sur la partie supérieure : **بنك الجزائر**
- Sur la partie inférieure : **دينار**
- Une étoile de part et d'autre du chiffre 100 sépare horizontalement. **بنك الجزائر** et **دينار**

C)- **Texture sous forme de pavé sur le cœur de la pièce.**

**Article 4** : Le présent Règlement sera publié au *Journal Officiel* de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

**Le Gouverneur,  
Rosthom FADLI**